

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 651-2023**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2023 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 651-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de quatre cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) et autorisant un emprunt de quatre cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept dollars (451 577 \$) pour des travaux d'installation de conduites, voirie et autres travaux connexes sur le chemin du Lac Sud

CE RÈGLEMENT A OBTENU LES APPROBATIONS MINISTÉRIELLES EN DATE DU 21 MARS 2023 ET ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE 22^E JOUR DE MARS 2023.



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 22 mars 2023 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de mars 2023.



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**